

L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU LOCAL TECHNIQUE



La partie électrique de votre **installation piscine** débute depuis le tableau général de votre habitation et se concentre ensuite dans le local technique où se trouve l'ensemble de vos équipements. Nos matériels répondent à des normes strictes mais, leur garantie de bon fonctionnement et votre sécurité dépendent aussi de leur raccordement électrique.



La ligne d'alimentation électrique du **local technique** est obligatoirement protégée par un disjoncteur différentiel inférieur ou égal à 30 mA (celui de l'habitation - 300 ou 500 mA - ne le remplace pas !).

Dans tous les cas de figure, vous devez faire appel à un électricien qualifié, seul habilité pour intervenir sur le tableau électrique général de l'installation.

La puissance disponible au compteur (en ampères) doit être compatible à votre projet piscine, notamment en prévision de l'avenir, pour la section du câble et de la gaine de protection.

Ci-dessous : schéma de principe de l'installation électrique.

